

Image not found or type unknown



démolition batiment mitoyen mitoyen

Par **laurencem**, le **23/03/2011** à **18:06**

Bonjour,

Par succession, je suis propriétaire de la moitié d'une maison forte très ancienne. Je viens d'apprendre que le voisin a décidé sans mon autorisation de démolir une partie qu'il s'est attribuée (une tour) sans pour autant apporter de preuve. De plus, l'esthétique de la propriété se trouve modifiée.

Devait-il me demander l'autorisation puisque cette partie au pire est mitoyenne, au mieux m'appartient, devait-il déposer un permis pour cette démolition?

merci de votre réponse et de votre aide

Par **Domil**, le **23/03/2011** à **19:57**

Il faut déjà voir à qui appartient quoi.